

10 octobre 1963, Fredericton

Doctorat Honoris Causa, Université du Nouveau-Brunswick

C'est avec un grand sentiment de fierté et de reconnaissance envers l'Université du Nouveau-Brunswick que j'accepte le doctorat d'honneur que vous avez bien voulu me remettre. Je l'accepte comme un témoignage d'amitié envers ma province, le Québec, que je représente ici et je vous en remercie bien sincèrement.

Chaque fois que je viens au Nouveau-Brunswick, je garde, en retournant au Québec, l'impression d'être allé renouer contact avec des amis qui ont beaucoup en commun avec mes concitoyens québécois. Il y a tellement de points de ressemblance entre la population du Nouveau-Brunswick et celle du Québec que je me sens parfaitement à l'aise pour vous entretenir de questions qui, selon nous, revêtent une importance capitale. Ainsi, je suis certain que les citoyens de cette province sont particulièrement bien placés pour comprendre notre attitude actuelle en matière de fédéralisme.

On se demande parfois, à l'extérieur du Québec, pour quelle raison nous tenons aussi fermement au respect de la juridiction provinciale dans les champs d'action que la Constitution de notre pays a réservés à la compétence des provinces. On se demande parfois pourquoi nous refusons des arrangements qui, à prime abord, présentent des avantages pratiques et même financiers. On ne voit pas non plus exactement pourquoi nous jugeons souvent utile de suggérer des alternatives à des programmes fédéraux qui, à première vue, visent à résoudre des problèmes dont tout le monde reconnaît la gravité.

Ainsi, comme chacun s'en souvient, nous avons émis de graves réserves en ce qui concernait le programme fédéral d'aide aux municipalités. De fait, nous n'avons pas voulu permettre au gouvernement fédéral de transiger directement avec les corporations municipales, préférant plutôt que celles-ci, à propos des prêts de l'Office fédéral, n'aient de contact qu'avec notre ministère des Affaires municipales.

Un phénomène analogue s'est produit avec le projet fédéral de pensions contributives. Nous avons résolu d'établir, au Québec, notre propre caisse de retraite provinciale, publique, universelle et appuyée sur l'accumulation d'une réserve, ne permettant pas par-là l'application chez nous du projet fédéral.

Nous entretenons aussi de forts doutes sur la pertinence et le maintien des plans conjoints. À ce sujet, et même si nous reconnaissons que les plans conjoints ont été utiles et même nécessaires dans le passé, nous voulons désormais de plus en plus nous en tenir à la formule d'option. Comme vous le savez, grâce à cette formule le gouvernement fédéral consent aux provinces qui désirent s'en prévaloir des avantages financiers équivalents à ceux qu'elles auraient obtenus en participant à ces plans. Il s'agit, bien entendu, de plans conjoints portant sur des activités relevant de la juridiction provinciale.

En somme, et les exemples que je viens de vous donner le démontrent, il arrive souvent au Québec de jeter ce que certains croient être une note discordante dans le concert de la Confédération canadienne. De fait, nous ne nous réjouissons pas toujours, bien au contraire, d'initiatives fédérales qui sont possiblement fondées sur d'excellentes intentions.

Je m'empresse immédiatement de dire que le gouvernement du Québec n'est pas le seul des gouvernements provinciaux à formuler des objections à certaines politiques d'origine fédérale. Je reconnais toutefois que, parce qu'elles sont positives, nos attitudes en matière de relations fédérales-provinciales sont très fermes. Le comportement d'une minorité étant toujours plus facile à identifier que celui de groupes faisant partie intégrante de la majorité, nos attitudes sont aussi connues de tous, ce qui leur confère, dans l'esprit des autres citoyens canadiens, une présence plus nette.

Mais sur quoi, en définitive, notre attitude se fonde-t-elle ?

Nous partons d'abord de deux faits que n'importe qui est en mesure de vérifier. Le premier est que le groupement canadien-français, qui forme l'immense majorité de notre province, n'est cependant, par rapport à l'ensemble de la population canadienne, qu'une minorité. Évidemment, cette minorité est importante et elle est établie au pays depuis plusieurs siècles, ce qui lui confère à la fois des droits et des devoirs particuliers. Le droit fondamental, dont elle exige la sauvegarde, est le maintien de ses traditions et de ses caractéristiques culturelles. Son principal devoir, comme groupement de langue et de culture françaises, est l'épanouissement sur le sol d'Amérique de l'héritage humain dont elle se trouve la gardienne et la responsable. C'est pourquoi nous disons souvent que le Québec est, à nos yeux, la mère-patrie de tous ceux qui, en Amérique, parlent le français.

Aujourd'hui, la minorité canadienne-française est solidement établie dans notre pays. Il ne peut plus être question qu'elle disparaisse. Si cela avait à se produire, ce serait déjà fait. Il faut reconnaître en effet, que l'évolution historique et politique de notre pays ne nous a pas toujours été favorable. Mais ce qui importe maintenant – comme je l'ai dit à plusieurs reprises – c'est l'affirmation et l'épanouissement des valeurs auxquelles nous croyons, en somme c'est la réalisation des aspirations légitimes du Canada français. Sa survivance est acquise, mais il n'a pas encore réussi à jouer, dans notre pays, le rôle qui devrait être le sien.

Le deuxième fait auquel on doit constamment se référer si l'on veut bien comprendre le sens de nos exigences actuelles, c'est que le Québec expression politique du Canada français – existe et évolue à l'intérieur d'un régime politique donné. Le Québec existe dans la réalité concrète de la vie quotidienne et cette réalité l'influence dans son comportement et ses attitudes, tout comme ce serait le cas pour n'importe quel groupement humain. Or, le Canada, dont le Québec est une des dix provinces, possède un régime confédératif qui garantit pour s'en rendre compte on n'a qu'à relire l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique – qui garantit, dis-je, à la minorité que nous sommes le respect des droits auxquels je faisais allusion, il y a un instant.

Je tiens immédiatement à dire que nos positions actuelles en face du gouvernement central ne se fondent pas uniquement, loin de là, sur des considérations juridiques. Si je parle de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, c'est parce que je veux en dégager une interprétation avec laquelle s'accordent tous ceux qui ont quelques notions de l'histoire de notre pays.

Et quelle est cette interprétation ?

Selon nous du Québec, un des objectifs du régime confédératif, – objectif que l'on retrouve implicitement dans notre constitution canadienne – est de rendre possible aux groupes ethniques le maintien et surtout le développement de leurs caractéristiques propres. Si tel n'avait pas été le cas, on peut être certain que les Canadiens français, en 1867, n'auraient jamais accepté de faire partie de la Confédération canadienne. Pour qu'il puisse atteindre son but, le régime confédératif suppose une répartition des pouvoirs et des responsabilités. Ainsi, dans notre pays, des domaines importants d'action ont été réservés aux provinces parce qu'on jugeait, entre autres motifs, que l'autonomie provinciale, dans ces domaines, permettrait au groupement de langue française et au groupement de langue anglaise de s'épanouir librement. Le fait que d'autres provinces se soient, par la suite, jointes à la Confédération ne change rien à cet objectif initial. Et comme je viens de le dire, les Canadiens français de 1867 voyaient, dans cette autonomie provinciale, une de leurs exigences primordiales.

Tout cela explique pourquoi, aujourd'hui le Québec s'oppose tellement chaque fois qu'il constate que le gouvernement central s'introduit dans des secteurs d'activité qui, à notre sens; relèvent de la juridiction provinciale. Le Québec voit, dans de telles tendances, un grave danger de perdre graduellement certaines des garanties dont il exige la présence dans le régime confédératif qu'il a accepté de vivre, en 1867.

Le Québec craint qu'ainsi on finisse, en quelque sorte, par changer les règles du jeu de façon unilatérale. Et alors nous nous trouverions dans une situation qui n'était pas prévue en 1867, et qui n'est pas acceptable à l'heure actuelle. Pour cette raison, nous devons exercer une vigilance constante. Personne au Québec ne croit qu'une mesure donnée, – l'aide aux municipalités, le programme de retraite contributoire, ou l'aide fédérale à l'éducation, par exemple – peut, à elle seule, conduire le Canada français à l'assimilation à la majorité de langue anglaise. Personne ne croit non plus qu'une de ces mesures soit de nature, à elle seule, à menacer notre héritage culturel tout entier. Cependant, nous devons nous opposer systématiquement à toute initiative fédérale, quelle qu'elle soit, qui réduit, en fait, le champ de la juridiction provinciale ou y porte atteinte.

Nous ne pouvons absolument pas, même lorsqu'il s'agit de questions d'apparence secondaire, demeurer passifs devant des initiatives fédérales, que nous jugeons nuisibles à l'exercice des pouvoirs confiés aux provinces. En effet, c'est l'ensemble de ces mesures qu'il importe de considérer et c'est à toutes et chacune de celles qui constituent cet ensemble que nous devons nous opposer parce que chacune d'entre elles comporte un accroc à l'autonomie des provinces, accroc qui constitue un précédent qu'on a tendance à invoquer par la suite pour justifier d'autres accrocs de plus en plus étendus.

En somme, nous ne défendons pas le principe de l'autonomie des provinces seulement parce qu'il s'agit d'un principe, mais bien plus parce que l'autonomie est pour nous la condition concrète non pas de notre survivance qui est désormais assurée, mais de notre affirmation comme peuple. Notre attitude est gouvernée par les conditions de la réalité dans laquelle nous vivons et non par une prise de position théorique et abstraite.

Vous vous demandez peut-être pourquoi, à l'heure actuelle, les positions du Québec sont aussi fermes. Vous vous interrogez peut-être sur l'évolution rapide que notre milieu connaît présentement. J'aimerais, en terminant, donner une réponse à ces questions.

Le Québec, depuis quelques années, prend conscience de ce qu'il est et surtout de ce qu'il peut devenir. Son désir d'affirmation est plus fort que jamais et il a besoin d'exercer tous les pouvoirs que la Constitution de notre pays lui accorde. De ce fait, il est beaucoup plus sensible, à cause des raisons dont je vous ai parlé il y a un instant, à toute intervention fédérale dans ses domaines d'action propres.

Il y a aussi un autre motif à l'attitude particulièrement ferme dont nous faisons preuve. Nous avons le sentiment que l'apport des provinces à la solution des problèmes de l'heure peut être assez important, par exemple dans le domaine du développement régional. Le succès d'une telle entreprise repose cependant sur la décentralisation des pouvoirs et sur la possibilité pour les gouvernements provinciaux de disposer de ressources financières suffisantes. Sans de telles ressources, l'exercice des pouvoirs qui relèvent des autorités provinciales devient illusoire: en droit, elles peuvent agir, mais, en fait, elles se trouvent incapables de s'acquitter de leurs obligations. Dans ces conditions, il est difficile pour les provinces de sortir de l'état de passivité vers lequel les conduit la répartition actuelle des ressources fiscales.

Le Québec d'aujourd'hui n'accepte pas la passivité. Nous sommes trop réalistes pour nous imaginer que nous pouvons tout faire, mais nous croyons que le véritable respect de l'autonomie légitime des provinces et de tout ce qui en découle suppose que celles-ci disposent des leviers indispensables pour occuper efficacement les domaines relevant de leur compétence.

Au Canada, cette condition essentielle à la réussite d'une action provinciale devenue nécessaire à cause de la dimension des tâches à accomplir, n'est pas encore satisfaite. Le fédéralisme, comme nous le comprenons, exige cependant qu'elle le soit. D'autres provinces partagent avec nous ce même souci.

La solution de ce problème est un de nos objectifs. Nous y consacrons nos énergies et nous le faisons avec d'autant plus d'enthousiasme et de vigueur que nous sommes convaincus du succès éventuel de nos efforts.